



Besoin d'Information Suite à un viol

Par **Paulina**, le **12/05/2017** à **14:48**

Bonjour,

Je me permets de me renseigner auprès de vous car je suis un peu perdue face à mes questionnements. Pour faire concis, j'ai subi un viol (qualifié de viol aggravé) il y a 8 ans, quasiment jour pour jour. Suite à quoi j'ai déposé plainte. Après quelques démarches auprès de la police, il se trouve que tout a été filmé donc la police m'a dit que ma déclaration était avérée. Pour que quelques mois plus tard on m'informé que cette affaire était classée sans suite. Ce traumatisme me pourrit la vie encore tous les jours. Je me pose beaucoup de questions en ce moment et voici l'une d'entre elles : j'aimerais savoir si je peux retourner au commissariat à l'heure actuelle (8 ans après les faits) afin de connaître quelques détails sur l'enquête, peut être regarder de nouveau des photos, et aussi étrange que cela puisse paraître j'aimerais vraiment voir cette vidéo. C'est un besoin que j'ai depuis pas mal de temps, peut être pour tenter de faire mon deuil. Je ne savais absolument pas à qui m'adresser pour trouver réponses à mes questions ce pourquoi je tente ma chance auprès de vous. Quelles sont mes droits si je souhaite avoir tout ces renseignements ?

Petite précision; il n'y a pas prescription.

Merci de m'avoir lu et si vous le pouvez, merci de m'apporter les réponses dont j'ai besoin. Merci et bonne continuation.

Bien Cordialement.

Par **Visiteur**, le **12/05/2017** à **19:22**

Bonsoir,

Prenez un avocat (regardez sur ce site), et bonne chance à vous!

Par **Paulina**, le **12/05/2017** à **23:27**

Bonsoir pragma,

Merci pour votre message.

Concernant un contact avec un avocat, ce n'est pas ce que je désire. Je ne veux pas spécialement que l'enquête soit réouverte ni ruer dans les brancards chez les flics. Je

voudrais juste pouvoir parler à un policier sur mon affaire, et ce par mes propres moyens. Mais ce que je voudrais surtout savoir, par le biais de ce site, c'est si je vais me faire "envoyer bouler" par la police ou si ils voudront bien répondre à mes quelques questions. Ai je le droit de connaître les détails de leur enquête avant qu'elle soit classée sans suite, etc.. Néanmoins je vous remercie pour votre conseil.
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **13/05/2017** à **08:53**

Bonjour,

Les détails sur l'enquête sont au greffe du tribunal, pas chez les bleus. Seul votre avocat pourra se faire transmettre les pièces de cette enquête.

Par **Paulina**, le **13/05/2017** à **11:03**

Bonjour Tisuisse

Merci pour votre information. Je vais tenter de trouver des interlocuteurs pro.

Assistante sociale et Peut être un jour un avocat .

En tout cas merci pour les infos'

Par **Tisuisse**, le **13/05/2017** à **11:39**

Ici, les intervenants qui répondent sont tous des juristes confirmés et leurs réponses sont le reflet des lois et règlements en vigueur et une assistante sociale n'est pas juriste. Vous pouvez vous rendre aux consultations juridiques gratuites qui sont organisées par votre maison du droit ou par votre mairie (ils vous confirmeront nos propos). A défaut, un avocat fera l'affaire mais ce ne sera pas le même tarif, bien entendu.